LE P'TIT MAREUILLAIS

AUTOMNE 2015……

Chères Mareuillaises, chers Mareuillais,

Avec quelques jours de retard mais toujours avec plaisir, je vous livre ce petit journal d'automne 2015, avec une actualité riche et quelques détails sur la vie de la commune.

Je vous en ai déjà parlé dans le journal d'été et vous en êtes informés régulièrement par voie de presse. Le découpage de notre pays est en plein bouleversement et notre territoire n'en n'est pas exempté.

Concernant notre commune et le regroupement en commune nouvelle, nous ne souhaitons pas pour l'instant nous regrouper. Les finances communales étant saines nous permettent de voir venir quelques années en continuant à faire des investissements à hauteur de nos moyens et en conservant la liberté d'agir au mieux pour le village. Pour le moment, aucune obligation légale ne nous contraint à nous « marier ». Nos voisins de Plaizac et Sonneville ont franchi le pas et se regroupent avec Rouillac au 1er janvier 2016. Il y aura ou pas un impact sur le SIVOS; Les négociations prochaines avec la commune nouvelle de Rouillac nous permettront d'émettre notre position et trouver un accord, lequel nous l'espérons, satisfera l'ensemble des acteurs.

En ce qui concerne les fusions de communautés de communes, le Préfet de la Charente a soumis son schéma à l'ensemble du département et nous avons très peu de temps pour valider ou non ce schéma. Les conseils municipaux de l'ensemble des communes charentaises devront prendre une délibération avant le 15 décembre. Pour information, lors du dernier conseil communautaire, le territoire du Rouillacais, dans sa grande majorité, souhaite rester seul et ne pas être englobé dans l'agglomération du Grand Cognac. Un groupe d'élus dont je fais partie, travaille sur un projet de territoire. Des rencontres avec le Président du Grand Cognac et la Présidente de la Grande Champagne sont prévues. Réflexions, travaux et décisions difficiles à prendre…… Mais un réel intérêt et une implication forte.

Un mois de décembre historique pour notre territoire.

Voici maintenant quelques nouvelles de Mareuil.

INFORMATIONS DIVERSES

La voirie : Quelques travaux de fonctionnement habituels : enrobé à chaud sur les parties fortement endommagées et quelques trous bouchés au calcaire sur les chemins ruraux. La partie de la rue du Levant à la sortie du village vient d'être terminée. Nous sommes en début de réflexion pour les travaux 2016 et les décisions sur les endroits les plus urgents qui nécessitent une remise en état.

Le point le plus important pour cette fin d'année 2015 avec travaux en 2016 est le ralentisseur au niveau de l'école. Après plusieurs réunions de chantier, le projet a été arrêté et validé par le bureau d'études, le département et le conseil municipal. Des devis sont demandés aux entreprises, ainsi qu'une demande d'aide financière au niveau du département; travaux prévus dans le courant du premier semestre 2016.

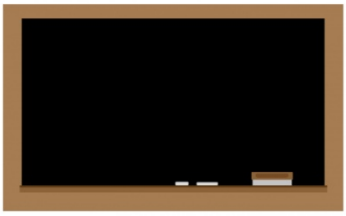

Les bâtiments : Au niveau de l'école, les travaux de mise en sécurité du parking et de l'allée centrale par un éclairage adapté dans le cadre du plan Vigipirate ont été réalisés par l'entreprise Ar'Elec de Courbillac. Les travaux de rénovation du hall et de la salle informatique ont été effectués par l'entreprise Roger de Cognac. Les parties bois du nouveau bâtiment ont été poncées et lasurées par les employés communaux.
La clôture le long des vignes est en cours de finition. Un léger décalage dans l'alignement de la clôture qui se trouvait sur la propriété du riverain nous a contraints à devoir modifier la semelle béton en place. L'entreprise LOJO de Jarnac doit terminer la partie du bas début novembre. Les agents du SIVOS ont refaits des travaux de peinture intérieurs et extérieurs; Merci à eux.

Le cimetière : Après un long travail de recherches de noms et prénoms sur certaines concessions et les éventuelles familles concernées, des courriers ont été adressés à ces familles et nous avons mis en place des affichettes devant les tombes et caveaux dont nous n'avons pas trace du titre de propriété. A ce jour, un grand nombre de concessions sont régularisées. Pour les autres, la date butoir étant le 31 décembre 2015, et sans réponse, ces dernières retomberont dans le domaine public.

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS PARTOUT

L'agenda d'accessibilité

Nous avons établi un agenda d'accessibilité pour répondre à une loi et aussi et surtout aux besoins des personnes handicapées.
Nous avons été guidés dans ce travail par une étude réalisée par le Pays Ouest Charente.
A plusieurs niveaux des bâtiments et des extérieurs, des travaux seront à réaliser dans les 3 prochaines années.
Quelques travaux d'équipement dans les sanitaires de la mairie et la salle annexe; Installation d'une Webcam à l'étage avec un ordinateur au rez-de-chaussée permettant aux personnes non valides de suivre en direct les évènements;
Cette solution nous a été proposée par les services de la préfecture, le coût d'un ascenseur étant trop onéreux pour la commune. En extérieur, matérialisation au sol avec panneau d'un emplacement réservé aux personnes handicapées avec cheminement vers la mairie mais aussi vers l'église.

Des travaux également à l'école, au niveau des sanitaires et en extérieur avec la mise en place d'une bordure chasse roue au niveau de la rampe d'accès de l'ancien bâtiment. Une alarme visuelle doit être installée dans les toilettes pour handicapés. En extérieur, la matérialisation au sol et par un panneau d'un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite.

Notre plus grosse interrogation est la salle des fêtes qui ne peut plus être utilisée en l'état, du moins si rien n'est fait dans 3 ans; La possibilité la plus raisonnable afin de faciliter l'accès, est d'installer un élévateur (entre 30 000 et 40 000 euros) au niveau de l'escalier arrière, ce qui implique de passer par l'école; Il faut rajouter à cela, la mise aux normes de l'assainissement (15 000 à 20 000 euros). Sans oublier, si nous souhaitons la louer avec musique, une mise aux normes acoustique (plus de 100 000 euros);
Question : travaux ou fermeture définitive?

PETITS RAPPELS ET AUTRES INFORMATIONS.....

ORDURES MENAGERES, SACS JAUNES, DECHETTERIE ET CONTENEURS A VERRE
Vaste sujet que les ordures ménagères et divers...

Nous avons sur la commune deux endroits où se trouvent des conteneurs pour les sacs jaunes et les sacs noirs.
Ils sont situés à chaque extrémité de la rue du Clos et sont EXCLUSIVEMENT réservés aux habitants de cette rue. Cependant, il arrive très souvent que des véhicules s'y arrêtent et déposent leurs déchets. Le problème des conteneurs du haut de la rue semble avoir été résolu par un riverain qui a installé un cadenas sur le conteneur pour les sacs noirs (avec l'accord de la communauté de communes). A surveiller et voir si des personnes indélicates déposent des sacs à proximité.
Le gros problème est dans le bas de la rue. En effet, sur ordre du Président de la communauté de communes afin de respecter les consignes de sécurité et le bien-être des ripeurs, les conteneurs devraient être placés sur la RD75. Nous en avons déjà fait l'expérience et le « dépotoir » aux abords des conteneurs était pire que dans la rue du Clos. Reste la solution de retirer les conteneurs communs et que chaque riverain dépose sa poubelle personnelle au coin de la RD75; Idem pour les sacs jaunes.
J'ai adressé, il y a quelque temps, un petit questionnaire à chaque foyer concerné mais je n'ai eu que très peu de réponses. Je suis vraiment désolée de cette situation, mais il me serait indispensable d'avoir votre ressenti pour le faire remonter auprès du service de la communauté de communes. Il s'avère également que c'est l'unique cas sur les 20 communes de la communauté.

Autre point : les agents ont des consignes à respecter et si un sac est posé à même le sol, ils sont en droit de ne pas le collecter. Chaque sac doit être dans un contenant. De même que si un sac semble douteux quant à son contenu, il est laissé sur place.

Rien à signaler de particulier sur les autres points de ramassage de la commune et des hameaux.

Toujours quelques dépôts sauvages aux abords des conteneurs à verre, mais il y a amélioration... A poursuivre.

Concernant la déchetterie, du broyat est mis à disposition gratuitement chaque samedi selon les arrivages de déchets verts (branches, feuilles, etc.).
J'en profite pour vous rappeler que les feux de plein air sont strictement interdits pour les particuliers et que la déchetterie est à votre disposition pour vos végétaux.

A noter également que le broyeur de la communauté de communes peut être mis à disposition de la commune (convention signée), mais qu'il ne peut se déplacer que si la quantité de végétaux à broyer représente environ 30m3, soit une matinée de travail pour 2 agents. Si certains d'entre vous ont besoin, faites-vous connaître en mairie. Si la quantité proposée est suffisante nous organiserons une demi-journée de broyage.

A noter : distribution de compost à la déchetterie les 6 et 7 novembre prochains.....

ELAGAGE

Un petit rappel aux propriétaires d'arbres en bordure de voirie ou d'une propriété privée. Les branches se trouvant sur l'emprise de la voie (chemin, route ou rue), doivent être élaguées par le propriétaire des arbres. Nous avons sur la commune un problème d'arbres « envahisseurs » sur le chemin du Belvédère, à hauteur des Maisons Neuves.

Ces arbres ont dépassé les 10 m de haut et non seulement nous devons faire procéder à leur élagage mais encore à leur abattage total; Ce n'est pas notre volonté de détruire des arbres, mais leur dangerosité est avérée car il s'agit non seulement d'une espèce envahissante, mais aussi très cassante, ce qui peut provoquer des accidents ou des détériorations.

DESHERBAGE - UTILISATION DE PESTICIDES

La commune essaie de diminuer considérablement l'utilisation de désherbant, lequel sera totalement interdit au 1er janvier 2017.

La commune de l'Isle D'Espagnac, engagée dans le dispositif « Terre Saine » organise une réunion d'informations et propose d'autres alternatives au désherbage. J'y assisterai avec Mrs Jarosz et Gillois. Je remercie celles et ceux d'entre vous qui sont déjà rentrés dans cette démarche et qui n'utilisent plus de désherbant. J'ai également relevé une réglementation concernant la distance de l'épandage des pesticides par les exploitants agricoles par rapport aux habitations; Cette distance est en règle générale de 50m. L'indication de la distance figure sur l'emballage du produit utilisé...

VIGILANCE CITOYENNE

Par manque de temps, nous n'avons pas pu organiser la réunion prévue en octobre avec les services de la gendarmerie pour l'action « vigilance citoyenne ». Je vais contacter le service concerné afin de pouvoir enfin fixer une date d'intervention pour votre information. Dans un quartier de Mareuil, la surveillance entre voisins s'est mise en place d'elle même et chacun s'y est investi. Je vous informe qu'actuellement certains véhicules circulent sur la commune et les occupants observent les habitations. Nous sommes à la campagne mais les cambriolages sont fréquents. Vous pouvez m'appeler ou contacter la gendarmerie si vous êtes dans le doute.

REPAS DU 3ème ÂGE

Il s'est déroulé cette année au restaurant « les Fins Bois » à Rouillac. Cuisine raffinée et ambiance sympathique pour la soixantaine de convives qui y ont participé, avec en prime le passage des voitures anciennes du rallye des remparts qui ont défilé une bonne partie de l'après-midi; De plus, nous avons bénéficié d'un beau soleil. Moment très agréable apprécié de tous…

Merci d'avoir accepté notre invitation.

le Bleuet de France

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Elle se déroulera à 11 heures au monument aux Morts et sera suivie du verre de l'amitié à la mairie.

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'A.P.E. a elle aussi fait peau neuve. Souhaitons bonne chance à cette nouvelle équipe qui s'engage à œuvrer pour nos enfants.

HORAIRES MAIRIE RAPPEL…….

MARDI : 9h à 12h et 13h à 17h
MERCREDI : 9h à 12h
VENDREDI : 9h à 12h

FERMEE LE LUNDI ET LE JEUDI

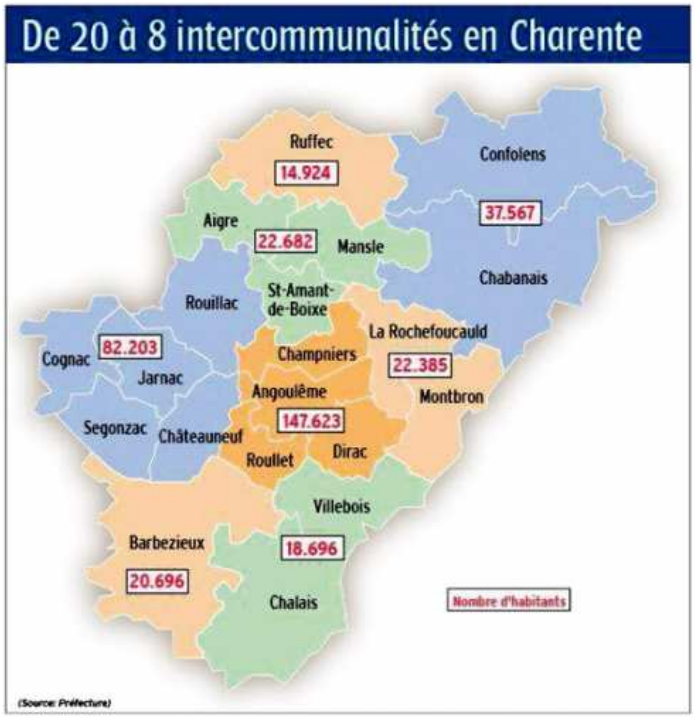

Que ce soit à la commune ou à la communauté de communes, je ne compte pas mon temps et je pense que quelquefois les journées sont bien courtes pour absorber le travail et les divers sujets qui se rapportent aux deux structures.

Ma préoccupation première qui est également celle des conseillers, est notre commune et son avenir; dans un premier temps, l'avenir du SIVOS et des bouleversements qui peuvent en découler au niveau de l'école. Dans un second temps, pas à l'ordre du jour pour le moment, le rattachement à une ou plusieurs autres communes en une seule commune nouvelle.

Pour ce qui est de la communauté de communes, totalement investie dans mon rôle de vice-présidente en charge des services à la personne et du social, je travaille avec un groupe d'élus à la synthèse du territoire et à son projet futur, lequel sera présenté à chaque conseil municipal des 20 communes. Ces dernières devront ensuite voter pour que le Rouillacais reste seul ou soit rattaché à l'agglo de Cognac, selon les conditions du schéma de coopération intercommunale présenté par le préfet qui se compose des communautés de communes du Grand Cognac, de Grande Champagne, du Jarnacais, de Châteauneuf et peut-être du Rouillacais. Un ensemble de 80 communes pour environ 79 000 habitants!
Réponse dans les mois à venir.....

Pour rappel, nous avons un devoir de citoyen à accomplir les 6 et 13 décembre prochains avec les élections régionales.

Réflexions, échanges, discussions, réunions informelles, réunions de conseil municipal, réunions de conseil communautaire....
Voici mon emploi du temps pour les mois à venir.

Si vous avez besoin, vous pouvez néanmoins m'appeler sur mon portable; A votre disposition.

Soyez assurés de notre dévouement au service de notre commune.

Le conseil municipal.